

Master en sciences de l'ingénieur industriel - biochimie

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE MB512 Accompagnement de stage			
Code	TEFB2M12	Caractère	Optionnel
Bloc	2M	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	16 C	Volume horaire	160 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Valérie SERONT (valerie.seront@helha.be)		
Coefficient de pondération	160		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	master / niveau 7 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE est au programme des étudiants de l'UCL dans le cadre de leur Master 2 en Ingénieur Industriel.

Elle a pour but de prendre en compte toute l'expérience acquise par les étudiants lors de leur stage en Ingénieur de Gestion.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Identifier, conceptualiser et résoudre des problèmes complexes**

- 1.1 Intégrer les savoirs scientifiques et technologiques afin de faire face à la diversité et à la complexité des problèmes rencontrés
- 1.2 Analyser des produits, processus et performances, de systèmes techniques nouveaux et innovants
- 1.3 Concevoir, développer et améliorer des produits, processus et systèmes techniques
- 1.6 Établir ou concevoir un protocole de tests, de contrôles et de mesures

Compétence 2 **Concevoir et gérer des projets de recherche appliquée**

- 2.1 Réunir les informations nécessaires au développement de projets de recherche
- 2.2 Réaliser des simulations, modéliser des phénomènes afin d'approfondir les études et la recherche sur des sujets technologiques ou scientifiques
- 2.3 Mener des études expérimentales, en évaluer les résultats et en tirer des conclusions
- 2.4 Valider les performances et certifier les résultats en fonction des objectifs attendus
- 2.5 Exploiter les résultats de recherche
- 2.6 Développer une vision prospective et intégrer les développements de la recherche dans la pratique professionnelle

Compétence 5 **Entreprendre et innover, dans le cadre de projets personnels ou par l'initiative et l'implication au sein de l'entreprise**

- 5.1 Prendre en compte les missions, visions stratégiques et enjeux de son cadre professionnel
- 5.3 Intégrer les enjeux sociétaux, économiques et environnementaux dans ses décisions
- 5.4 S'impliquer dans la politique d'amélioration de la qualité
- 5.5 Participer au développement de la culture de l'entreprise
- 5.6 Dépasser les cadres ou les limites d'un problème et apporter des solutions innovantes

Compétence 7 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 7.1 Réaliser une veille technologique dans sa sphère d'expertise
- 7.2 S'autoévaluer pour identifier ses besoins de développement
- 7.3 Assumer la responsabilité de ses décisions et de ses choix
- 7.4 Organiser son savoir de manière à améliorer son niveau de compétence

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant est capable de prendre en charge :

- la recherche d'un stage,
- l'élaboration d'un projet,
- la réflexion critique et le positionnement à adopter lors du stage
- les questionnements en lien avec le stage (situations critiques,...)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEFB2M12A	Accompagnement de stage	160 h / 16 C	(opt.)
-----------	-------------------------	--------------	--------

Contenu

L'étudiant au travers d'un rapport démontrera les acquis d'apprentissage obtenus.

Démarches d'apprentissage

L'étudiant montrera dans un rapport démontrer qu'il a acquis les acquis d'apprentissage visés.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Rapport à remettre en mai .(100%)

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).